

INSTITUT RENÉ CASSIN. *Commerce mondial et protection des droits de l'homme/World Trade and the Protection of Human Rights*. Bruxelles, Bruylant, 2001, 268 p.

Georges Hénault

Volume 33, numéro 2, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704415ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704415ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hénault, G. (2002). Compte rendu de [INSTITUT RENÉ CASSIN. *Commerce mondial et protection des droits de l'homme/World Trade and the Protection of Human Rights*. Bruxelles, Bruylant, 2001, 268 p.] *Études internationales*, 33(2), 363–364. <https://doi.org/10.7202/704415ar>

helvétiques, une revue des revues, une chronologie internationale de l'année 2000 ainsi qu'une sélection de sites Internet.

C'est donc un panorama très complet des relations internationales qu'offre la lecture de cette livraison de l'Annuaire et l'on attend déjà avec impatience le prochain numéro.

Philippe CHRESTIA

Université de Nice-Sophia Antipolis  
France

**Commerce mondial et protection  
des droits de l'homme/  
World Trade and the Protection of  
Human Rights.**

INSTITUT RENÉ CASSIN. Bruxelles,  
Bruylant, 2001, 268 p.

Cet ouvrage collectif regroupe les textes des conférences thématiques de la session annuelle d'enseignement de juillet 2000 organisée par l'Institut international des droits de l'homme connu également sous le nom de l'Institut René Cassin de Strasbourg. Le sous-titre de ce livre, *les droits de l'homme à l'épreuve de la mondialisation des échanges économiques*, se révèle plus conforme au contenu réel de ces différents chapitres qui traitent des multiples facettes de l'impact de la mondialisation sur la conception et la pratique de ce champ juridique d'importance croissante. En effet, sont abordées aussi bien les dimensions politiques, économiques, administrativo-managériales (la gouvernance des entreprises multinationales), thématiques (droit des travailleurs et des enfants) qu'institutionnelles (la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce) ou encore régionales (la Communauté européenne).

La problématique centrale du livre tourne autour du paradoxe suivant : le régime juridique international actuel est fondé sur l'hypothèse que la responsabilité de faire respecter les droits de l'homme (ou de la personne pour faire preuve de rectitude politique) repose sur les États. Or la mondialisation tend à réduire l'importance et la portée de l'État dans l'administration de ce droit fondamental à velléité universalisante. La question qui se pose alors est celle de savoir comment contourner ce paradoxe. Il ressort notamment de cet ensemble d'essais, rédigés par des juristes enseignants et/ou praticiens du droit international, deux grands types d'amorce de solutions.

En premier lieu, la nécessaire complémentarité entre le droit dit mou et le dur semble s'imposer. Le droit mou fait référence aux codes de conduite, à l'autorégulation des acteurs clés que sont les entreprises multinationales. Il repose essentiellement sur l'acceptation par ces dernières, de principes d'éthique accompagnés d'incitatifs divers (de type fiscal par exemple pour respect de l'écologie) de persuasion ou encore de pressions protéiformes. Quant au droit dur il édicte des règles obligatoires juridiquement sanctionnées. Dans le contexte de la mondialisation, le droit mou prime à condition, bien sûr, que l'autorégulation, pour être crédible, s'accompagne de procédures de certification contrôlées de façon indépendante et impartiale.

En deuxième lieu, les juristes qui ont contribué à cet ouvrage semblent tous d'accord pour insister sur la nécessaire collaboration entre les grands acteurs de la mondialisation

que sont non seulement les entreprises multinationales, les organisations internationales (dont bien sûr les Nations Unies et l'OCDE) mais aussi les Organisations non gouvernementales internationales (ONGI) qui composent la société civile intercontinentale. Sans implication concertée de ces trois types d'intervenants regroupés par alliances stratégiques le respect du droit (mou) des personnes est voué à l'échec. De fait, la société civile sert de pont entre les autorités privées et publiques. L'exemple du respect du droit des enfants produisant des ballons de football au Pakistan est à cet égard fort révélateur. La « World Federation of sporting goods Industries » et la chambre de commerce de Sialkot (Pakistan) se sont joints au Bureau international du travail (BIT), à l'UNICEF, au fond « Save the Children », à d'autres ONG locales ainsi qu'au gouvernement pakistanais pour éliminer progressivement le travail des enfants de cette industrie (p. 168). Le World Wildlife Fund (WWF) a collaboré avec le gouvernement du Nicaragua pour protéger un écosystème fragile (p. 110).

Plusieurs contributions abordent également le rôle que peut jouer le système des Nations Unies tant au niveau de l'ensemble que de ses composantes. Ces auteurs reconnaissent les conflits de juridiction et de culture politique qui surgissent lorsque les tentatives de règlement holistique aux défis posés, en guise d'illustration, par le droit des enfants, se heurtent aux idiosyncrasies de l'UNICEF, de l'OMC et du BIT. La mise en place de comités intersectoriels peut contribuer à atténuer les disparités existantes entre ces composantes d'une même institution. Une approche plus systémique du

type de l'initiative lancée, en 1999, sous l'égide du Secrétaire des Nations Unies se révèle à cet égard prometteuse. Il s'agit du « Global Compact » (aucune traduction en français n'est disponible à leur site Internet [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)) mentionné à trois reprises aux pages viii, 76 et 165, qui encourage le monde des affaires à respecter neuf valeurs de base issues de la déclaration universelle des droits de l'homme, du droit au travail érigé par le BIT et des principes de respect de l'environnement élaborés à Rio sur le développement durable.

L'ensemble de ces dix textes ( la préface et neuf conférences) dont cinq sont rédigés en anglais et le solde en français, permet ainsi une analyse juridique et interdisciplinaire sur les défis posés par la mondialisation au respect des droits de la personne. Les auteurs reconnaissent les limites imposées par cette dynamique et vont même jusqu'à proposer une démarche radicale de renouvellement des principes directeurs de la protection des droits de la personne.

Georges HÉNAULT

*École de gestion/School of management  
Université d'Ottawa, Canada*

### **Un siècle de droit international humanitaire.**

*TAVERNIER, Paul et Laurence  
BURGORGUE-LARSEN (dir.). Bruxelles,  
Bruylant, 2001, 262 p.*

L'ouvrage « Un siècle de droit international » est un recueil des actes du colloque de Rouen du 15 octobre 1999. Il s'inscrit dans une perspective évaluative de la capacité de ce droit à humaniser la souffrance issue des conflits armés internes ou internationaux